

Pour un SNES réellement démocratique !

Qu'est-ce que la démocratie ? Pour les enseignant·es que beaucoup d'entre nous sont cette question semble être un sujet d'Histoire, d'EMC, de philosophie. Mais en militant·es syndicalistes que nous sommes cette question porte une autre dimension. Nous voulons une société plus juste, une société débarrassée du capitalisme (« Le but final du syndicat est l'émancipation complète des travailleurs, cette émancipation ne pouvant être obtenue que par l'expropriation capitaliste. » article 4 des statuts), une société réellement démocratique. Et ce dernier aspect ne saurait se réduire à la séparation des pouvoirs, à l'existence d'élections ponctuelles tous les 5-4-3 ans et à l'existence de libertés. Réfléchir sur la démocratie, c'est aussi réfléchir sur la place qu'il est nécessaire d'accorder aux débats, aux opinions divergentes. Là encore cette volonté est explicite dans nos statuts : « [le SNES] veille à associer les syndiqué·e-s à tous les aspects de la vie syndicale de l'élaboration des revendications, aux prises de décisions et à l'appréciation des résultats, des réunions des instances syndicales élues à tous les niveaux au contrôle de ceux qu'ils mandatent » (extrait du préambule du statut). Mais quelle est la réalité ?

Le SNES reconnaît le droit d'existence à des courants de pensées qui se maintiennent entre deux congrès et qui constituent donc des tendances. Cet acquis de la FEN puis de la FSU a été la condition de l'unification syndicale au début de la guerre froide et il ne saurait être question de revenir dessus. En effet, pour nous, loin d'être obsolète, cette structuration en groupes de réflexion permanents est un aspect essentiel de la démocratie syndicale. Cela permet que les accords comme les désaccords soient explicites, sans être liés à des oppositions ou, au contraire, à des rapprochements de personnes. En outre, les tendances se maintenant entre deux congrès, cela permet la poursuite de la réflexion au-delà des seules élections. Dans les organisations qui ne reconnaissent pas les tendances, de fait les oppositions et désaccords existent néanmoins et, dans les instances du SNES, ceux et celles qui se présentent comme sans tendance, au bout du compte votent avec UA.

Car cette organisation en tendance, ne suffit pas à faire une organisation réellement démocratique. Le fonctionnement du SNES est trop souvent majoritaire. Tous les trois ans on élit une direction mais les minorités, si elles sont reconnues, n'ont que peu d'influence sur les décisions prises et sur le travail syndical.

Le SNES doit évoluer et se rapprocher de certains aspects du fonctionnement de la FSU. La règle des 70 % permet que les décisions prises soient portées par l'immense majorité des militant·es, elle pousse à la synthèse, c'est-à-dire à trouver le point commun entre majorité et minorités. Dans la FSU, et dans le SNUipp nos camarades ont des responsabilités à l'égal de ceux et celles d'UA. Loin de nuire à l'efficacité, ce partage des tâches l'enrichit.

C'est aussi une condition au rapprochement avec les autres forces syndicales de lutte et de transformation sociale, rapprochement que nous voulons toutes et tous.

C'est pour cela que nous proposons des amendements au thème C (fiche 3) pour renforcer le caractère démocratique du SNES. C'est pour cela que nous avons proposé des amendements statutaires portant sur l'accès à la presse syndicale des tendances minoritaires et leur véritable intégration au travail syndical. Nous ne comprenons pas que la CAN ait refusé que ces amendements soient même soumis au vote des adhérent·es, ce qui n'était jamais arrivé auparavant.

Elisabeth Hervouet Ecole Emancipée, Créteil, Seine et Marne